



Date de dépôt : 14 décembre 2022

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Adrien Genecand : Le département des infrastructures offre des bons Unireso : quel en est le coût ?

En date du 25 novembre 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Dernièrement, profitant de l'envoi de la facturation de l'impôt sur les véhicules à près de 212 000 Genevoises et Genevois, le département des infrastructures (ci-après, le département) a adressé un courrier à l'ensemble des contribuables concernés contenant un bon de 50 francs pour l'achat d'un abonnement annuel Unireso. Cette offre serait réservée aux nouveaux abonnés uniquement.

Sans se prononcer sur le bien-fondé de cette mesure, qui, selon les termes du courrier reçu par les 212 000 contribuables concernés, découle de l'été caniculaire 2022 et des objectifs cantonaux visant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES), on peut toutefois s'interroger sur le coût qu'elle représente pour l'ensemble de la collectivité et pour les contribuables.

Par ailleurs, il ne semble pas que le département ait indiqué l'existence de ce courrier au travers d'un point presse spécifique aux mesures relatives à la mobilité ou à la mise en œuvre du plan climat cantonal 2^e génération¹ (PCC 2030), ou dans le cadre d'un point presse hebdomadaire du Conseil d'Etat. Le PCC 2030 ne mentionne d'ailleurs pas, dans son plan de mesures 2021-2023², une telle action. En outre, les actions en matière de mobilité

¹ <https://www.ge.ch/document/plan-climat-cantonal-2030-2e-generation-0>

² Fiche 2.2 Mesures en matière de Mobilité

prévues dans le PCC 2030 s'appuient sur la stratégie « Mobilités 2030 »³ qui ne mentionne pas non plus une mesure visant à adresser des bons pour un abonnement aux transports publics aux contribuables. L'offre de bons aux contribuables n'a pas non plus été mentionnée dans la conférence de presse du 7 juin⁴ du département, qui détaillait les actions qui seront menées pour mettre en œuvre les objectifs du plan climat.

Sur la base de ces considérations, le Conseil d'Etat est invité à répondre aux questions suivantes :

1. **Combien de bons Unireso de 50 francs ont jusqu'ici été utilisés ? En conséquence, quel est le coût actuel de cette mesure ?**
2. **Quel est le coût estimé par le département pour financer la totalité de cette « offre promotionnelle » ? Ce coût est-il bien inscrit au budget du département ?**
3. **Le cas échéant, quelles sont les attentes du département en termes de transfert modal et de diminution des GES ?**
4. **Est-ce que cette mesure fait partie des mesures annoncées dans le plan climat cantonal 2^e génération ? Le cas échéant, pourquoi n'a-t-elle pas été communiquée dans un point presse du département ou du Conseil d'Etat ?**

L'auteur remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat de la réponse apportée.

³ <https://www.ge.ch/document/2542/telecharger>

⁴ <https://www.ge.ch/document/mobilite-actions-fortes-respecter-objectifs-du-plan-climat>

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En date du 1^{er} décembre 2022, 291 bons ont été utilisés auprès des Transports publics genevois (TPG) et 25 auprès des Chemins de fer fédéraux suisses (CFF). Leur utilisation auprès des TPG se décline en l'achat de 288 abonnements annuels Unireso, 1 abonnement annuel Léman Pass et 2 abonnements mensuels Unireso. En revanche, il n'est pas possible de savoir comment ces bons ont été utilisés auprès des CFF.

Cette mesure ne présente pas de coût à proprement parler, en raison des conditions très strictes d'utilisation de ces bons, réservés uniquement aux personnes n'ayant contracté aucun abonnement Unireso ces 2 dernières années. Elle est donc génératrice de recettes supplémentaires, considérant qu'elle a déclenché l'achat d'abonnements par des personnes n'en disposant pas précédemment.

La fréquentation sur le réseau des TPG a désormais retrouvé un niveau d'environ 95-97% par rapport à son niveau 2019, et les différences encore mesurables s'expliquent par les nouvelles habitudes de vie, comme le télétravail, qui réduisent le nombre de déplacements des Genevoises et des Genevois. En outre, l'abonnement Unireso annuel étant particulièrement bon marché (celui-ci est « rentable » à partir de 3 jours de travail en présentiel par semaine), force est de constater que l'intégration du télétravail n'a que peu freiné son achat. Les personnes habituées à utiliser régulièrement les transports en commun ont donc déjà repris un abonnement Unireso : les ventes d'abonnements annuels en circulation sont en hausse de 5% par rapport à 2019 et celles d'abonnements mensuels en baisse de 17%.

Dans ce contexte, les publics ciblés par cette mesure sont les automobilistes, qu'il s'agit d'encourager à la multimodalité dans leurs pratiques de déplacement en s'abonnant auprès d'Unireso à prix réduit. La réflexion induite derrière cette offre est la suivante : la citoyenne ou le citoyen possède un véhicule individuel motorisé, dans la mesure où elle ou il reçoit un bordereau de taxation de l'office cantonal des véhicules; cela dit, l'usage de son véhicule motorisé ne doit pas être l'unique réponse à tous ses besoins de mobilité. A ce titre, un rabais ponctuel peut faire office de produit d'appel à destination d'une nouvelle clientèle.

Dès lors, malgré l'envoi de plus de 200 000 bons, le risque lié à leur utilisation massive apparaissait faible, les conditions d'utilisation et le public cible étant très restreints. Cela signifie également que le risque que ces bons soient utilisés par des personnes qui auraient dans tous les cas décidé de contracter un abonnement Unireso à la fin d'année 2022 est très peu probable. Il est donc raisonnable de conclure que les recettes engendrées par cette action, bien que « diminuées » de 50 francs, restent des recettes qui n'auraient pas été engendrées par ailleurs.

Il a été convenu que les opérateurs Unireso prendraient à leur charge le rabais offert par ces bons, estimant, tel qu'expliqué ci-avant, que les recettes engendrées par ces nouveaux abonnés compenseraient largement la perte sèche due aux bons. A ce stade, et en considérant que les bons utilisés auprès des CFF l'ont été pour l'achat d'abonnements annuels Unireso, la perte théorique se chiffre à 15 800 francs, tandis que les recettes engendrées par les opérateurs suisses sont de 141 340 francs.

Cette action ne fait pas à proprement parler partie des mesures inscrites au plan climat cantonal 2030 – 2^e génération, mais elle s'intègre complètement à la mesure générale 2.2 « renforcer le transfert modal vers les transports en commun ». Elle a été imaginée et mise en place de manière rapide et réactive, en saisissant l'opportunité de s'associer à l'envoi des bordereaux par l'office cantonal des véhicules pour toucher une catégorie d'usagères et usagers très précise. Le département des infrastructures (DI) souhaite en effet s'emparer de toutes les opportunités possibles pour aller dans le sens de cette mesure et n'a pas de but chiffré pour chaque action qui sera réalisée dans ce sens. L'important est d'inciter un maximum de citoyennes et citoyens au transfert modal et à la multimodalité pour arriver à atteindre les objectifs du plan climat cantonal, que ce soit par le biais de communications, d'actions tarifaires ou d'autres mesures.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Mauro POGGIA